

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 1 2 DEC. 2023

Délibération n° 2023-154 : Décision modificative n°2 budget principal

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu la délibération n°2023-032 du 4 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver la décision modificative n° 2 au budget prévisionnel 2023 (budget principal) suivante ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Section de fonctionnement – dépenses :

Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
<b>Augmentation de crédits</b>					<b>Diminution de crédits</b>				
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			- €		CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			- €
6811	Dot. Amort. Immos incorporelles	320 000,00 €	60 000,00 €	380 000,00 €	60612	Energie - Electricité	290 000,00 €	- 30 000,00 €	260 000,00 €
					60621	Combustibles	215 000,00 €	- 30 000,00 €	185 000,00 €
Total			60 000,00 €		Total		- €	- 60 000,00 €	

## Section d'investissement – recettes :

Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
<b>Augmentation de crédits</b>					<b>Diminution de crédits</b>				
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
28041582	Bâtiments et installations Amortissements	320 000,00 €	60 000,00 €	380 000,00 €	1641	Emprunts en euros	401 298,29 €	- 60 000,00 €	341 298,29 €
TOTAL			60 000,00 €		TOTAL		- 60 000,00 €		

Le montant de 60 000 € (dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement) correspond à un rattrapage 2022 (modification du calcul des amortissements au regard de la nomenclature M57) et à la prise en compte des investissements réellement opérés en 2023. Le montant de 60 000 € est réparti au prorata des différentes typologies d'investissements.

## Section d'investissement – dépenses :

Augmentation de crédits					Diminution de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
CHAP 10 10226	Taxe aménagement	6 100,00 €	2 500,00 €	8 600,00 €	Opération 157 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
					2318	Aménagement du centre ville	50 000,00 €	- 20 000,00 €	30 000,00 €
Opération 117 2313 Constructions	Cinéma	791 000,00 €	100 000,00 €	891 000,00 €	Opération 19 2318	Autres immobilisations corporelles	702 076,96 €	- 259 000,00 €	443 076,96 €
Opération 160 2031 Frais d'études	Ecole Pierre Le Lec	90 000,00 €	50 000,00 €	140 000,00 €	Opération 197 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €
Opération 195 2313 Constructions	Mât Fénoux	200 000,00 €	70 000,00 €	270 000,00 €	Opération 202 2181	Installations générales, agencements et aménagements	40 000,00 €	- 30 000,00 €	10 000,00 €
Opération 209 2315 Installations, matériels et outillages	Plaine sportive	47 000,00 €	33 000,00 €	80 000,00 €	Opération 203 2313	Sanitaires front de mer	65 000,00 €	- 65 000,00 €	- €
Opération 211 21318 Autres bâtiments publics	Ancien collège St Jo - Restaurants du cœur	60 000,00 €	2 000,00 €	62 000,00 €	Opération 4063 21318	Autres bâtiments publics	40 000,00 €	- 20 000,00 €	20 000,00 €
Opération 213 21838 Autre matériel informatique	Matériel informatique	25 000,00 €	2 000,00 €	27 000,00 €	Opération 4142 2313	Constructions communales	200 000,00 €	- 88 485,80 €	111 514,20 €
Opération 30 2115 Terrains bâtis	Acquisition de terrain	100 000,00 €	53 000,00 €	153 000,00 €	Opération 4143 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €	- 30 000,00 €	20 000,00 €
Opération 70 2318 Autres immobilisations corporelles	Rue Marcelin Berthelot	330 000,00 €	200 000,00 €	530 000,00 €					
CHAP 45 Compte 458101 Opérations sous mandat	Apurement comptable		22 485,80 €						
			532 485,80 €					- 532 485,80 €	

Augmentation de crédits - principaux éléments :

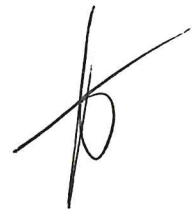
- 10226 : Ajustement de la part de taxe d'aménagement reversée à la Communauté de Communes ;
- Opération 117 : Poursuite des travaux du cinéma, travaux liés à la tempête ;
- Opération 160 : poursuite des diagnostics et études sur le site de PLL ;
- Opération 195 : poursuite des travaux de réhabilitation ;
- Opération 209 : aménagement de l'espace de cross fit et des terrains de tennis
- Opération 211 : clôture du projet (maîtrise d'œuvre et travaux divers)
- Opération 213 : remplacement des derniers ordinateurs sous contrats de location (désormais les ordinateurs sont achetés et non loués)
- Opération 30 : acquisition terrain de Trescadec, acquisition bien Route de la Pointe du Raz
- Opération 70 : lancement de la seconde phase (travaux de voirie)

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 029-200054724-20231205-DE2023\_154-DE